
Maître d'Ouvrage

LYCEE CATHERINE ET RAYMOND JANOT

1 PLACE LECH WALESA 89094 SENS

LYCEE JANOT GYMNASSE ISOLATION EXTÉRIEURE

1 PLACE LECH WALESA 89094 SENS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES LOT N° : 1 - GROS OEUVRE

Cachet et signature entreprise



Lot n° : 1 - GROS OEUVRE

TABLE DES MATIERES

1.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES	3
1.1.1 GENERALITES	3
1.1.1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
1.1.1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE	3
1.1.1.3 D.T.U., NORMES	3
1.1.1.4 REGLES DE CALCUL	4
1.1.1.5 NORMES N.F.	4
1.1.1.6 ECHAFAUDAGES	4
1.1.1.7 NETTOYAGE & ENLEVEMENT DES GRAVOIS	4
1.1.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX	5
1.1.2.1 INSTALLATION DE CHANTIER	5
1.1.2.2 PANNEAU DE CHANTIER	5
1.1.2.3 TRAITEMENT DES BETONS DEGRADEES PAR PASSIVATION	5
1.1.2.4 REGARD EP 40 X 40	6
1.1.2.5 REPRISE D'UN PIED DE DESCENTE D'EAU PLUVIALE	6
1.1.2.6 FOUILLE EN DEBLAIS ET REMBLAIS EN PIED DE MURS	6
DPGF	7

Lot n° : 1 - GROS OEUVRE

1.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES

1.1.1 GENERALITES

1.1.1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux du présent lot ont pour objet

1. L'installation de chantier et son repliement
2. La réalisation de la passivation des aciers apparents en pignon, la reconstitution de regard EP, la réparation d'un pied de descente d'eau pluviale
3. La réalisation des échafaudages nécessaire pour effectuer la prestation

Il est à noter que le site est occupé.

L'ensemble réalisé conformément aux prescriptions du présent document, y compris tous travaux annexes et accessoires nécessaires à la parfaite finition des prestations.

1.1.1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE

Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables, dont notamment les suivants :

1.1.1.3 D.T.U., NORMES

- DTU 11.1 :** Sondage des sols de fondation ;
- DTU 12 :** Terrassement pour le bâtiment ;
- DTU 13.11 :** Fondations superficielles ;
- DTU 13.2 :** Fondations profondes : P 11-212-1 et 2 ;
- DTU 14.1 :** Travaux de cuvelage : NF P 11-221 ;
- DTU 20.1 :** Parois et murs en maçonnerie de petits éléments : P 10-202-1, XP 10-202-1/A1, P 10-202-2, XP 10-102-2/A1, P 10-203, XP 10-102-3/A1 ;
- DTU 20.12 :** Conception du gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité : NF P 10-203-1 et 2 ;
- DTU 21 :** Exécution des travaux en béton : NF P 18-201 ;
- DTU 21.3 :** Dalles et volées d'escaliers préfabriquées en béton armé, simplement posées sur appuis sensiblement horizontaux ;
- DTU 21.4 :** L'utilisation du chlorure de calcium et des adjuvants contenant des chlorures dans la confection des coulis, mortiers et béton ;
- DTU 22.1 :** Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions du type plaque pleine ou nervurée en béton ordinaire : NF P 10-210-1 et 2 ;
- DTU 23.1 :** Murs en béton banché : NF P 18-210 ;
- DTU 24.1 :** Travaux de fumisterie : NF P 51-201 ;
- DTU 24.2.1 :** Cheminées à foyer ouvert équipée ou non d'un récupérateur de chaleur utilisant exclusivement le bois comme combustible NF P 51-202 ;
- DTU 24.2.2 :** Cheminées équipée d'un foyer fermé ou d'un insert utilisant exclusivement le bois comme combustible : NF P 51-203 ;
- DTU 24.2.3 :** Cheminées équipée d'un foyer fermé ou d'un insert conçu pour utiliser les combustibles minéraux solides et le bois comme combustibles : NF P 51-204-1 ;
- DTU 26.1 :** Enduits aux mortiers de ciments, de chaux, et de mélange plâtre et chaux : NF P 15-201-1 et 2 ;
- DTU 26.2 :** Chapes et dalles à base de liants hydrauliques : NF P 14-201-1 et 2 ;
- DTU 27.1 :** Réalisation de revêtements par projection pneumatique de fibres minérales avec liant : NF P 15-202-1 et 2 ;
- DTU 42.1 :** Réfection des façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères NF P 84-404-1, 2 et 3 ;
- DTU 52.1 :** Revêtements de sols scellés : NF P 61-202-1 et 2 ;
- DTU 55 :** Revêtements muraux scellés destinés aux locaux d'habitation, bureaux et établissements d'enseignement ;
- DTU 55.2 :** Revêtements muraux attachés en pierre mince : NF P 65-202-1 et 2 ;

Lot n° : 1 - GROS OEUVRE

- DTU 60.2 :** Canalisations en fonte, évacuations d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eaux vannes NF P 41-220 ;
- DTU 60.32 :** Canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié. Evacuations des eaux pluviales : NF P 41-212 ;
- DTU 60.33 :** Canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié. Evacuations d'eaux usées et d'eaux vannes : NF P 41-213 ;
- DTU 63.1 :** Installations de vide-ordures : NF P 81-201 ;
- DTU 65.6 :** Exécution de panneaux chauffants à tubes métalliques enrobés NF P 52-301.
- DTU 65.7 :** Exécution des planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton NF P 52-302-1 et 2,
- DTU. 65.8 :** Exécution de planchers chauffants à eau chaude utilisant des tubes en matériau de synthèse noyés dans le béton : NF P 52-303-1 et 2 ;
- DTU 95.1 :** Construction des immeubles devant recevoir des nacelles suspendues mues mécaniquement, destinées à l'entretien et au nettoyage des façades, construction de ces nacelles et mise en œuvre : NF P 95-201 ;

1.1.1.4 REGLES DE CALCUL

- Règles BAEL 91 :** Règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton armé, suivant la méthode des états limites (fascicule 62, titre I, section I du CCTG).
- Règles BPEL 91 :** Règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton précontraint selon les méthodes des états limites (fascicule 61, titre I, section II du CCTG).
- Règles FB :** Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en béton.
- Règles FPM 88 :** Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des poteaux mixtes (acier + béton).
- DTU 13.12 :** Règles pour le calcul des fondations superficielles.
- Règles NV65 avec règles N 84 :** Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes.
- Règles P.S. 92 :** règles de construction parasismique, applicables aux bâtiments.
- Normes NF N6-013.**

1.1.1.5 NORMES N.F.

Toutes les normes françaises énumérées aux annexes "Textes normatifs" des différents DTU cités ci-avant, ou dans le CCT de ces DTU.

En ce qui concerne les terrassements en tranchées, il est rappelé la Norme NF P 98-331.

Au sujet des DTU/CCTG et normes, le cas échéant, visés ci-dessus, il est ici bien précisé qu'en cas de discordance entre les spécifications, prescriptions et descriptions ci-après du présent document, et celles des DTU/CCTG et normes, l'ordre de préséance sera celui énoncé aux "Clauses communes".

1.1.1.6 ECHAFAUDAGES

SECURITE DU TRAVAIL

Les échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux du présent chapitre seront à la charge de ce dernier et compris dans les prix des ouvrages, tout en respectant les règles de sécurité en vigueur.

La sécurité des personnes contre les chutes sera réalisée suivant les exigences figurant dans le décret 65-48 du 8 Janvier 1965 concernant l'exécution des dispositions du Livre II du Code du Travail (Titre II : Hygiène et sécurité des travailleurs), complété par le décret n° 81-989 du 30 octobre 1981, modifié par les décrets n° 92-767 de 29 juillet 1992, n° 93-41 du 11 janvier 1993, n° 94-1217 du 29 décembre 1994 et n° 95-608 du 6 mai 1995 et 98-1084 du 2 décembre 1998 et le décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004.

Elle comprendra des filets de sécurité conformes à la norme NF P 93.311 et des garde-corps périmétriques.

La valeur de ces matériels ainsi que celle des opérations de montage et de démontage sera incorporée dans les prix forfaitaires et ne fera pas l'objet d'un poste séparé.

1.1.1.7 NETTOYAGE & ENLEVEMENT DES GRAVOIS

Toute projection de matières ou de liquide qui seraient inévitables pendant l'exécution des travaux par les ouvriers, font obligatoirement l'objet de la part de l'entreprise qui les exécute, d'un nettoyage effectué au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Lot n° : 1 - GROS OEUVRE

L'entreprise devra assurer elle-même l'enlèvement de ses propres gravois dans la semaine suivant la production de ceux-ci. Dans le cas où l'entreprise ne respecterait pas cette prescription, après une instruction de l'architecte, l'entreprise de Gros Œuvre procéderait à l'enlèvement des gravois de l'entreprise défailante aux frais de celle-ci.

1.1.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

1.1.2.1 INSTALLATION DE CHANTIER

Le titulaire du présent devra prévoir l'installation de chantier pour une durée de 2 mois. Un plan sera soumis au coordonnateur SPS pour avis

Comprenant :

- Les clôtures de type Héras ou similaire, maintien par manilles au pourtour du gymnase
- Un portail de type Héras sur roulettes, d'accès à la zone de chantier, fermeture par cadenas à code
- Un bungalow sanitaire, comprenant 1 w.c., 1 urinoir, 1 douche, eau chaude, eau froide, éclairage et chauffage
- Le raccordement d'eau froide se fera depuis le gymnase
- Un bungalow bureau équipé de tables et chaises, chauffé, éclairé
- L'alimentation électrique, le coffret général et les coffrets de distribution
- L'alimentation en eau et sa distribution pour les sanitaires et un point d'eau des travaux.
- Un bungalow réfectoire et vestiaires scindé pour un effectif de 6 personnes.
- Toutes les alimentations et leurs raccordements de manière générale sont prévus au présent lot, y compris les comptages divisionnaires, les tranchées éventuelles ou bétonnage.
- L'enlèvement des installations et la remise en état du terrain, y compris engazonnement.

Localisation :

Pour l'ensemble du chantier

1.1.2.2 PANNEAU DE CHANTIER

L'entrepreneur du présent lot sera chargé de faire réaliser et de mettre en place un panneau de chantier dont le modèle lui sera remis par le maître d'œuvre. Ce panneau, comportera, outre les renseignements réglementaires en matière d'affichage du permis de construire, la liste, la qualité et les coordonnées de l'ensemble des intervenants de l'opération.

Il devra également son démontage et son évacuation, après réception définitive des travaux.

Y compris supportage stable et contreventé.

Dimension du panneau : 2 m²

Localisation :

En limite de chantier

1.1.2.3 TRAITEMENT DES BETONS DEGRADEES PAR PASSIVATION

Reprise des bétons dégradés en pignon conformément à la norme NF 1504

Comprenant :

- La réalisation de ces travaux à l'échafaudage ou à la nacelle
- Décapage des zones où les aciers sont apparents, nettoyage à haute pression
- Application d'un agent passivant sur les aciers apparents
- Application d'un mortier de réparation en mortier de ciment adjuvanté aux résines sans retrait.
- Enrobage 30 mm

Localisation :

Reprise sur les 2 pignons suivant plan 07

Lot n° : 1 - GROS OEUVRE

1.1.2.4 REGARD EP 40 X 40

Dépose en démolition d'un regard EP existant y compris toutes sujétions de terrassement et d'évacuation
Fourniture et pose d'un regard béton 40 x 40 y compris tampon béton
Raccordement de l'EP existante sur ce regard y compris raccordement sur le réseau collecteur.
Façon de cunette

Localisation :

1 regard en pied d'EP en pignon

1.1.2.5 REPRISE D'UN PIED DE DESCENTE D'EAU PLUVIALE

Réparation en remplacement du coude en pied de descente d'eau pluviale, y compris joint d'étanchéité par emboîtement avec joint lèvres, y compris toute sujétion de descellement et scellement.
Protection du pied d'EP par dé béton.
Une EP

Localisation :

EP en façade arrière

1.1.2.6 FOUILLE EN DEBLAIS ET REMBLAIS EN PIED DE MURS

Réalisation d'une fouille en pied de mur de 0,40 cm de profondeur et de 0,40 cm de largeur.
Cette fouille sera réalisée exclusivement au droit des sols non bétonnés afin de permettre au lot Isolation extérieure de mettre en place l'isolant de sous-bassement.
Après la pose de l'isolant, remblaiement compacté de la fouille en gravillon roulé, évacuation des terres excédentaires en décharge.

Localisation :

Au droit des fouilles réalisées précédemment

Lot n° : 1 - GROS OEUVRE

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Désignation	Unité	Quantité	Prix unit.	Montant HT
1.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES				
1.1.1 GENERALITES				
1.1.1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX				
1.1.1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE				
1.1.1.3 D.T.U., NORMES				
1.1.1.4 REGLES DE CALCUL				
1.1.1.5 NORMES N.F.				
1.1.1.6 ECHAFAUDAGES				
1.1.1.7 NETTOYAGE & ENLEVEMENT DES GRAVOIS				
1.1.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX				
1.1.2.1 INSTALLATION DE CHANTIER	MOIS			
1.1.2.2 PANNEAU DE CHANTIER	U			
1.1.2.3 TRAITEMENT DES BETONS DEGRADEES PAR PASSIVATION	ENS			
1.1.2.4 REGARD EP 40 X 40	U			
1.1.2.5 REPRISE D'UN PIED DE DESCENTE D'EAU PLUVIALE	U			
1.1.2.6 FOUILLE EN DEBLAIS ET REMBLAIS EN PIED DE MURS	ML			
MONTANT H.T. En Euros				
T.V.A. 20,00%				
MONTANT T.T.C. En Euros				